

COMMUNE D'ETEIMBES - 68210



Conseillers élus : 11
Conseillers en exercice : 10
Absences : 0
Procuration : 0
Date de convocation : 12/12/2024

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 5 décembre 2024, s'est réuni jeudi 12 décembre 2024 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY.

Absents excusés : /

A donné procuration : /

Assiste également :

M. Olivier ZINK a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 05 minutes.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal du 8 novembre 2024, a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité et signé séance tenante.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbès, le
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMUNE D'ETEIMBES - 68210



Conseillers élus : 11
Conseillers en exercice : 10
Absences : 0
Procuration : 0
Date de convocation : 12/12/2024

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 5 décembre 2024, s'est réuni jeudi 12 décembre 2024 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY.

Absents excusés : /

A donné procuration : /

Assiste également :

M. Olivier ZINK a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 05 minutes.

POINT 2 - RESERVATION DES FONDS DE COUPES BO-BIL - FIXATION DU PRIX DU STERE - PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION 2025 – PREVISION DES COUPES – TRAVAUX SYLVICOLES

A – FONDS DE COUPES BO-BIL :

Monsieur le Maire rappelle les prix pratiqués en 2024 :

Pour 2024, le prix du stère débordé en bordure de chemin a été **fixé à 55 € TTC** et pour les fonds de coupes : **à environ 15 € TTC le stère** selon la quantité de bois du lot.

Un bon de commande sera prochainement adressé aux administrés et aux acheteurs habituels.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les tarifs pour 2025, soit :

- le prix du stère à 55 € TTC débordé en bordure de chemin et 50 € le m3 de BIL ;
- le prix du stère des lots à environ 15 € TTC selon la contenance du lot ;

B – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION :

Monsieur le Maire donne lecture du programme des travaux d'exploitation et de l'état prévisionnel des coupes de l'ONF concernant la Forêt Communale d'ETEIMBES pour l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

COMMUNE D'ETEIMBES - 68210

Récolte des bois :

Les coupes seront façonnées dans les parcelles 4 B et chablis pour un volume total de 270 m3 comprenant :

- Bois d'œuvre : 130 m3 de feuillus et 0 m3 de résineux,
- Bois d'industrie / Bois de feu :
 - o Bois d'industrie feuillus : 0 m3,
 - o Bois d'industrie résineux : 80 m3,
 - o Bois de chauffage : 77 m3 ou 110 stères pour le chauffage,
- Volume non façonné : 60 m3 ou 90 stères

Recettes d'exploitation : Total recettes 17 500 € HT

Montant des recettes brutes d'exploitation des bois façonnés : 17 500 € HT

Dépenses d'exploitation : Total dépenses : 9 945 € HT

- | | |
|--|------------|
| - Abattage, façonnage, | 3 000 € HT |
| - Débardage, câblage : | 2 000 € HT |
| - Façonnage de stères de bois de chauffage | 3 300 € HT |
| - Honoraires sur assistance technique | 1 645 € HT |

Solde estimatif d'exploitation (recettes – dépenses) = 7 555 €

Après déduction des charges, il ressort un bilan net prévisionnel de recettes : **soit un montant estimatif HT de 7 555 €.**

Au regard de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le programme de travaux patrimoniaux et d'exploitation.

C - PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES DANS LA FORÊT COMMUNALE POUR 2025

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme d'actions des travaux sylvicoles dans la forêt communale pour l'année 2025 transmis par l'ONF (Office Nationale des Forêts), qui se décline comme suit :

- a. Cloisonnement - sylvicoles – P 13a.r :
- b. Dégagement manuel des régénérations naturelles – 13a.r :
- c. Dégagement de plantation ou semis artificiel – 13a.r :

Le coût estimatif total de ces travaux s'élève à 1 020 € HT.

Au regard de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE D'APPROUVER le programme de travaux sylvicoles dans la forêt communale, pour l'exercice 2025.**

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbès, le
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMUNE D'ETEIMBES - 68210

Conseillers élus : 11

Conseillers en exercice : 10

Absences : 0

Procuration : 0

Date de convocation : 12/12/2024

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 5 décembre 2024, s'est réuni jeudi 12 décembre 2024 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY.

Absents excusés : /A donné procuration : /Assiste également : /

M. Olivier ZINK a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 05 minutes.

POINT 4 – FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes locales de l'année 2024.

Pour mémoire, depuis la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la Taxe d'Habitation ne figure plus sur l'état N°1259.

Vu le produit attendu pour les contributions directes de 2025, il propose de maintenir les taux en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter la reconduction en 2025 des taux suivants :

Taxes	2023	2024	2025
Taxe foncière propriété bâtie	30.69 %	30,69 %	30.69 %
Taxe d'habitation majoration résidences secondaires et logements vacants	/	12.64 %	12.64 %
Taxe foncière propriété non bâtie	58,56 %	58,56 %	58.56 %

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbès, le
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMUNE D'ETEIMBES - 68210



Conseillers élus : 11
Conseillers en exercice : 10
Absences : 0
Procuration : 0
Date de convocation : 12/12/2024

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 5 décembre 2024, s'est réuni jeudi 12 décembre 2024 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- M. Thierry KLINGLER, 3^{ème} Adjoint au Maire
- Mesdames Carole DEYBER, Céline LEGAGNEUR, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY.

Absents excusés : /

A donné procuration : /

Assiste également : /

M. Olivier ZINK a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 05 minutes.

POINT 3 – TRAVAUX CONNEXES EN AMONT AU BASSIN DE RETENTION SECTEUR GRIES

Monsieur le Maire présente plusieurs devis réceptionnés en mairie pour la réalisation des travaux pour la pose d'une conduite d'évacuation des eaux entre les fossés cadastrés 167 et 142 en section ZB au lieu-dit « les Griès ». Le bureau BEREST est en charge de l'étude de ces travaux connexes.

<u>1 - TP SCHNEIDER :</u>	47 743.49 HT / 57 292.19 € TTC
<u>2 - JH TERRASSEMENT – enrochement non chiffré</u>	42 023.00 HT / 50 427.60 € TTC
<u>3 - STP MADER</u>	52 933.76 HT / 65 740.51 € TTC

Le Conseil Municipal PROPOSE, à l'unanimité des membres présents, D'AUTORISER M. le Maire et ses adjoints à rencontrer les entreprises rappelées ci-dessus. Un tableau comparatif sera dressé par poste pour permettre de retenir l'entreprise qui sera chargée de réaliser ces travaux. M. le Maire et ses adjoints sont AUTORISÉS à signer le devis qui sera retenu.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbès, le
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.